

## Procès-verbal - Réunion du Conseil Municipal en date du 20 mai 2026

### Séance n° 2026\_05

---

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Christoly-de-Blaye s'est réuni le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures trente, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Murielle PICQ, Maire, sur convocation en date du 13 mai 2026, avec l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR :**

---

1. Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire – Précision sur l'accueil de classe par la bibliothèque

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

---

Présents en début de séance : Murielle PICQ (Maire), Géraldine VIRUMBRALES (2<sup>ème</sup> adjointe), François BERNY (3<sup>ème</sup> adjoint), : Elsa QUEYLAT (4<sup>ème</sup> adjointe), Bernard HOLEC (5<sup>ème</sup> adjoint) Véronique KOKOCINSKI, Véronique FEYTIT GROLEZ, Carole BABIAN, Alexandre SERAN, David GALLY, Bruno DAVID, Virginie RICHAUDEAU, Nathalie VINCENT, Sylvain GUERNET, Valerie CHAMBOUNAUD.

Absents excusés: Thomas BERLINGER (1<sup>er</sup> adjoint), Frédéric LACHICHE, Eric GOUDONNET, François DE PONCHEVILLE procuration à Nathalie VINCENT.

Madame Géraldine VIRUMBRALES est désignée secrétaire de séance.

*Madame le Maire précise que, faute de secrétaire générale, les comptes rendus n'ont pas été envoyés.*

*Elle présente Madame Véronique SUIRE qui vient du Centre de Gestion de la Gironde et qui, avec Monsieur Christophe JACQUES, assurera le secrétariat général en attendant l'arrivée de Madame Sonia LEPAS prévue pour le mois d'août.*

---

**Information des décisions prises en application de l'article L. 2122.22**

**Du Code Général des Collectivités Territoriales**

Madame le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n° 2026-17 en date du 8 avril 2026,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

<b>Date</b>	<b>Objet</b>	
<b>ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES</b>		
07 avril 2026	– Arrêté n°2026 – 54 portant autorisation d'un raccordement Enedis avec terrassement sur le lieu les Trias.	55
07 avril 2026	– Arrêté n°2026 – 55 portant autorisation d'une zone de chantier avec une emprise du domaine public.	56
13 avril 2026	– Arrêté n°2026 – 56 portant autorisation de fermeture de la rue Gabriel Perruchon pour un gala de danse.	57
14 avril 2026	– Arrêté n°2026 – 57 portant autorisation d'installation de panneaux photovoltaïques.	58
16 avril 2026	– Arrêté n°2026 – 58 portant délégation de fonction à un conseiller municipal délégué.	59
17 avril 2026	– Arrêté n°2026 – 59 portant autorisation d'extension d'un bâtiment artisanal.	60
17 avril 2026	– Arrêté n°2026 – 60 portant opposition à la construction d'une piscine et d'un garage.	61
20 avril 2026	– Arrêté n°2026 – 61 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS	62
22 avril 2026	– Arrêté n°2026 – 62 portant autorisation de régularisation d'une piscine et de l'abri de jardin.	63
04/05/2026	– Arrêté portant nomination d'un régisseur titulaire et de mandataires suppléantes	64

29 avril 2026	– Arrêté n°2026 – 64 portant autorisation d'une zone de chantier lieu-dit Cottraud sur RD737 en agglomération avec une emprise du domaine public pour changement de poteaux téléphoniques.	65
4 mai 2026	– Arrêté n°2026 – 66 portant réglementation sur le site des lacs du Moulin Blanc pour une manifestation du Rotary Club de Blaye.	67
11 mai 2026	– Arrêté n°2026 – 67 portant autorisation de travaux d'enfouissement de réseau ENEDIS sur la VC n° 32.	68
12 mai 2026	– Arrêté n°2026 – 68 portant autorisation de travaux réfection définitive de la chaussée sur la RD132 en agglomération.	69
12 mai 2026	– Arrêté n°2026 – 69 portant autorisation de travaux réfection définitive de la chaussée sur la RD132 en agglomération.	70
13 mai 2026	– Arrêté n°2026 – 70 portant réglementation de la baignade et des loisirs sur le site du Moulin Blanc.	71-72
13 mai 2026	– Arrêté n°2026 – 71 portant opposition à la construction d'une clôture et d'un portail.	73
18 mai 2026	– Arrêté n°2026 – 72 portant autorisation de fermeture de la rue Perruchon pour une manifestation de l'association des parents d'élèves.	74
<b>DÉCISIONS</b>		
03 avril 2026	Devis pour l'entreprise AGRI 33 : Prolongateur embrayage débrousailleuse pour 91.63€	
07 avril 2026	Devis pour l'entreprise BERGER Levraut : Achat d'une tablette de pointage garderie pour 282.00€	
14 avril 2026	Devis pour l'entreprise TECHNI-PNEUS : Remplacement et montage pneu pour 381.36€	
17 avril 2026	Devis pour l'entreprise ICONE FORMATION : Formation conduite tracteur-épareuse-banquetteuse pour 650.00€	
22 avril 2026	Devis pour l'entreprise GIRONDE NUMERIQUE : Étude préalable et frais de gestion par l'AMO pour vidéoprotection pour 5094.36€	
28 avril 2026	Devis pour l'entreprise VELIPPE : Piège photographique cellulaire pour 573.60€	

*Concernant l'achat de caméras, Monsieur Sylvain GUERNET demande si ce serait possible de cibler les emplacements des Points d'Apports Volontaires.*

*Madame le Maire indique qu'il est nécessaire d'avoir les autorisations mais précise qu'il y en a déjà pour certains périmètres.*

*Madame Véronique KOKOCINSKI souhaite que les caméras soient discrètes.*

*Madame le Maire explique que le nouveau système est plus performant.*

*Madame Véronique KOKOCINSKI souligne la grosse autonomie grâce aux piles au lithium rechargeables et la meilleure qualité des images.*

*Monsieur Sylvain GUERNET demande qui verra les images.*

*Madame Véronique KOKOCINSKI répond que les enquêteurs peuvent y avoir accès si besoin.*

*Madame le Maire ajoute que les autres personnes sont : le Maire, le Policier Municipal et la déléguée à la sécurité.*

*Une commission de travail aura lieu le 10 juin à 17 heures et permettra d'aborder les aspects juridiques plus précisément et de faire un point sur les travaux en cours.*

*Madame Valérie CHAMBOUNAUD demande si les caméras de chasse sont efficaces pour éviter les dépôts sauvages et si ceux-ci sont encore nombreux.*

*Madame le Maire précise qu'il y a encore beaucoup de dépôts sauvages hors Points d'Apports Volontaires et que l'idée est de combiner la présence de caméras et l'installation de barrières pour limiter au maximum les accès.*

*Madame Valérie CHAMBOUNAUD signale un lieu de dépôt. Au départ, il y avait seulement des branches mais maintenant, il y a un peu de tout.*

*Des précautions seront prises en raison des risques incendie et un rappel est fait concernant l'obligation de débroussailler pour les propriétaires autour de leur domicile.*

*La prochaine réunion du Conseil Municipal doit obligatoirement avoir lieu le 05 juin donc tous les sujets ont été décalés à cette date.*

*Madame le Maire passe à l'ordre du jour.*

*Madame Elsa QUEYLAT explique que, pour la rentrée 2026, la facturation mensuelle est demandée par les parents au lieu des périodes de vacances à vacances.*

*Madame Carole BABIAN aborde un problème connu du Service de Gestion Comptable, à savoir le décalage entre la date du prélèvement et la date de réception de la facture et propose de décaler la date du prélèvement.*

*Madame Véronique FEYTIT fait un point sur les livres empruntés à la bibliothèque.*

*Madame le Maire précise que tous les parents doivent signer un document lié au règlement de la bibliothèque pour l'emprunt des livres durant l'accueil de classe. Le règlement instauré implique le rachat de livres par les parents. Globalement, il y a eu moins de livres perdus que les années précédentes.*

*Le règlement stipule que tous les livres soient rendus au 15 juin. Il est donc nécessaire de faire rapidement un bilan afin que tous les livres soient restitués.*

## Délibération n° 2026-031 : Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire – Précision sur l'accueil de classe par la bibliothèque

L'assemblée est informée de la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur des services périscolaires avant la prochaine rentrée scolaire.

Il est proposé aux conseillers municipaux de modifier le rythme de facturation des services. En effet, à la demande des familles et grâce à la nouvelle organisation des services administratifs, la facturation pourra être effectuée mensuellement à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026.

Par ailleurs, la complétude du document annexé au règlement relatif à l'accueil des classes à la bibliothèque municipale est rendue obligatoire pour toutes les familles dont les enfants sont scolarisés à l'école primaire Nelson Mandela. Tous les élèves bénéficient en effet du service proposé par la bibliothèque, en classe ou sur site, avec ou sans emprunt de livres.

Vu l'avis favorable de la commission Education, Jeunesse et Sports réunie le 13 avril 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de valider la mise en place d'une facturation mensuelle des services périscolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026 et, en conséquence, d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires mis à jour ;
- **RAPPELLE** le caractère obligatoire du document relatif à l'accueil des classes par la bibliothèque municipale pour tous les élèves inscrits à l'école communale.

VOTE :            Pour : 16            Contre : 0            Abstention : 0



### INFORMATIONS DIVERSES

- **Permanences nouvel adressage :**

Monsieur Alexandre SERAN se renseigne sur le déroulement des permanences du nouvel adressage.

Madame Valérie CHAMBOUNAUD demande pourquoi les gens doivent apporter la taxe foncière et un justificatif de domicile.

Madame le Maire explique que la taxe foncière permet d'identifier la parcelle cadastrale et le justificatif de domicile, l'habitation.

Monsieur Bernard HOLEC précise que les documents sont consultés puis restitués.

Madame Nathalie VINCENT aborde le cas des personnes qui ne se déplaceront pas.

Madame le Maire propose de répondre à chaque demande selon les cas. Elle souligne qu'il y a eu beaucoup d'investissement de la part de Margaux et des élus pour la préparation et pour les permanences et indique que tout sera régularisé à la fin.

Monsieur Bernard HOLEC ajoute que les personnes qui ne peuvent pas se déplacer ont la possibilité de mandater quelqu'un pour retirer leur plaque.

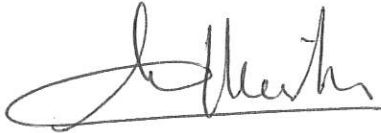
Madame le Maire aborde le cas des propriétaires habitant loin et explique qu'un courrier leur sera envoyé et que le locataire peut venir aux permanences.

- **Prochaines dates à retenir :**

- Le 26/05/2026 : préparation du Conseil Municipal à 18h30
- Le 05/06/2026 : Conseil Municipal à 19h00
- Les 23 et 24/05/2026 : 30 ans de la chorale au Vox
- Le 30/05/2026 : festival de théâtre au Vox
- Les 05, 06 et 07/06/2026 : gala de danse au Vox

La séance est levée à 21h15

Madame VIRUMBRALES Géraldine,  
Secrétaire de séance.



Madame PICQ Murielle  
Maire.

